LE MESSAGER.

ORGANE DES PAROISSES SAINT-JACQUES ET SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Vol. VII. PAROISSE SAINT-JACQUES, VENDREDI 3 SEPTEMBRE 1852.

LE MESSAGER,
PUBLIE PAR
CH. MOROY et A. LAGARDERE.

E PLURIBUS UNUM

POUR PRESIDENT:

WINFIELD SCOTT,

DE LA VIRGINIE.

POUR VICE-PRESIDENT:

Wm A. GRAHAM,

DE LA CAROLINE DU NORD.

Electeurs pour President et Vice-President.

1er *District.*—**Jacques Toutant,** de Saint-Bernard.

2me *District.*—**Christian Roselius,** de la Nouvelle-Orléans.

3me *District.*—**Duncan F. Kenner,** de l'Ascension.

4me *District.*—**G. W. Watterston,** de Livingston.

5me *District.*—**Alex. Declouet,** de St-Martin.

6me *District.*—**John Ray,** de Ouachita.

Nécessité fait loi.

Les maladies qui, cette année, sévissent avec tant de force dans toutes nos paroisses sur le littoral du fleuve, nous forcent encore aujourd'hui à ne publier qu'une demi-feuille d'annonces. Comme cependant notre personnel a été augmenté et qu'il est plus fort que ne l'exige notre journal, aussitôt que tout notre monde sera bien portant, nous promettons à nos abonnés de les dédommager par des suppléments.

OURAGAN A MOBILE.

Un ouragan d'une violence extrême a sondlé sur Mobile jeudi et vendredi dernier. On se rappelle qu'ici nous avons eu aussi une forte bourrasque. Tout le littoral du golfe a éprouvé les effets de ce coup de vent, et nous ne tarderons pas sans doute à apprendre de nombreux sinistres maritimes. Les eaux de la baie de Mobile refoulées par le vent, avaient envahi la ville qui a été en grande partie inondée. La tempête n'a rien épargné : des toits ont été emportés, des arbres déracinés, des barrières renversées. Des bateaux à vapeur poussés par le vent et les flots ont été portés assez sur les terres. (*Abeille.*)

EXPEDITION CONTRE LE JAPON. — On écrit de Halifax que le commodore Perry a reçu du gouvernement américain l'ordre de retourner à New-York vers le 1er septembre pour prendre le commandement de l'escadre destinée à l'expédition contre le Japon. Nous croyions que cette expédition avait été abandonnée; s'il en est autrement, nous le saurons prochainement d'une manière officielle.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. CHARLES KROLL, désirant se fixer dans cette paroisse, a l'honneur de prévenir MM. les Habitans qu'il donnera des leçons, chez lui ou à domicile, soit de clarinette, soit d'un instrument en cuivre quelconque.

La longue expérience qu'il a acquise comme professeur et comme instrumentiste, est une sûre garantie des progrès qu'il fera faire à ses élèves.

☞ Son domicile est chez son frère, M. F. Kroll, près du Couvent du Sacré-Cœur.

Paroisse Saint-Jacques, 23 juillet 1852.

E. BOURQUIN & BOB MES,
HORLOGERS, BIJOUTIERS,
Rue du Camp, 27, Au Premier etage,
Nouvelle-Orleans,

Se chargent de la r paration des Montres et des Bijoux. MM. les Habitants peuvent s'adresser à eux en toute confiance, ces Messieurs ayant le desir de se faire une clientèle à la Côte qu'ils visiteront de temps à autre.

A VENDRE.

Une terre sise dans la paroisse Saint Jacques, sur la rive gauche du fleuve à environ 61 milles de la Nouvelle-Orleans, mesurant 106 pieds français de face au fleuve sur environ 40 arpents de profondeur, fermant plus ou moins; située dans les environs de l'Eglise Saint-Michel, offrant de grands avantages pour y tenir magasin.

CONDITIONS DE LA VENTE.—S'adresser au bureau du *Messager.*

Paroisse Saint-Jacques, 25 juin 1852.

DEPENSES APPROXIMATIVES
DE LA PAROISSE SAINT-JACQUES POUR L'ANNEE 1852.

Membres du Jori	$500
Membres du Juri de Police	50
Medecin de la Geôle	25
Avocat de Paroisse	200
Greffier du Jury de Police	100
Coroner	120
Juges de Paix	100
Sherif, Affaires Criminelles et autres	100
Geôlier	200
Assesseur	50
Syndics et Chefs de Patrouille	300
Commissaires d'Election	50
Imprimeur	150
	$1,945

EUGENE ORY,
Sherif.

Paroisse St-Jacques, 10 août 1852.

POLICE JURY
OF THE PARISH OF SAINT-JAMES.

In conformity to law, the Members of the Police Jury of the Parish of St. James, will meet at the Court House of said Parish, on Monday the 6th day of September next at 10 o'clock. A. M.

J. B. FERCHAUD, Secretary.

Parish of St. James, August 19th 1852.

JURI DE POLICE
DE LA PAROISSE SAINT-JACQUES.

Conformement à la loi, les membres du Juri de Police de la Paroisse Saint-Jacques, devront se réunir à la Maison de Cour de ladite Paroisse, le lundi 6ème jour du mois de septembre prochain à 10 heures A. M.

J. B. FERCHAUD, Secrétaire.

Paroisse Saint-Jacques, 19 août 1852.

AVIS D'ELECTION.

Les votants du 2me District scolastique de la paroisse St Jacques sont avertis, que l'élection annuelle, pour nommer les Directeurs de l'Ecole de ce District, aura lieu le lundi 6 septembre, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M. à la Maison d'Ecole de ce District, près du Collège Jefferson.

A. THERIOT,
Greffier.

Paroisse Saint Jacques, 27 août 1852.

AVIS.

M. KRAFT, Tailleur, près l'Eglise Saint-Michel, (ancien établissement du soda-water) offre ses services aux habitans de cette paroisse, pour tout ce qui concerne son état.

M. Kraft ne travaille qu'à la façon et ses prix sont des plus modérés.

Paroisse Saint Jacques, 3 septembre 1852.

Was brought to the Jail of St. John the Baptist the negro man calling himself LEWIS, saying to belong to Mr. Otis Taylor a resident of the Parish of St. Charles.

The owner is hereby duly requested to claim said slave according to law.

F. BURCARD, Sheriff.

Parish of St. John the Baptist, 27th Aug. 1852

A été conduit à la geôle de la Paroisse Saint Jean Baptiste, le nègre s'appelant LEWIS et se disant appartenir à Mr. Dick Taylor de la paroisse St. Charles.

Le propriétaire dudit esclave est requis de le retirer de la geôle en se conformant à la loi.

F. BURCARD, Shériff.

Paroisse St Jean-Baptiste, 27 août 1852.

STATE OF LOUISIANA.
Fourth Judicial District Court.
PARISH OF SAINT-JAMES.

Estate of the late Jean Vavasseur.

Whereas Joseph Mathias Vavasseur, of the Parish of St. James, administrator of the Estate of the late Jean Vavasseur has filed in this Court, his account of administration of said Estate, praying for the homologation of the same :

Public notice is hereby given to all parties concerned to file in writing within ten days from the date of notice hereof, at the office of the Clerk of said Court, the reasons, why the prayer of said petitioner should not be granted.

By order of said Court,

T. S. GAUDET, Clerk.

Parish of St. James, 20th August 1852.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour du Quatrieme District Judiciaire
PAROISSE SAINT-JACQUES.

Succession de feu Jean Vavasseur.

Attendu que Joseph Mathias Vavasseur de la Paroisse Saint-Jacques, administrateur de la succession de feu Jean Vavasseur a enlinassé en cette Cour son compte d'administration de ladite succession demandant l'homologation d'icelui :

Avis public est par le présent donné à tous ceux y intéressés, d'avoir à deduire par écrit, dans dix jours de la date du présent avis, au bureau du Greffier de cette Cour, les raisons pour lesquelles, il ne serait pas fait droit à la demande dudit petitionnaire.

Par ordre de ladite Cour.

T. S. GAUDET, Greffier.

Paroisse Saint-Jacques, 20 août 1852.

STATE OF LOUISIANA.
Fourth Judicial District Court.
PARISH OF SAINT-JAMES.

Estate of the late Joseph Leblanc.

Whereas Donat Leblanc of the Parish of St. James, has applied to the above named Court, in order to be appointed administrator of the Estate of late Joseph Leblanc :

Public notice is hereby given to the creditors of the above Estate, and to all persons therein interested to file in writing, within ten days from date hereof, in the Office of the Clerk of said Court, the reasons why the prayer of said petitioner should not be granted.

By order of said Court.

T. S. GAUDET, clerk.

Parish of St. James 20th August 1852.

ETAT DE LA LOUISIANE
Cour du Quatrieme Dist. Judiciaire.
PAROISSE SAINT-JACQUES.

Succession de feu Joseph Leblanc.

Attendu que Donat Leblanc de la paroisse Saint Jacques, s'est adressé à la Cour susdite, à l'effet d'être nommé administrateur de la Succession de feu Joseph Leblanc :

Avis public est par le présent donné aux créanciers de la Succession et à tous ceux y interessés, d'avoir à deduire par écrit, dans dix jours de la date du présent avis, au bureau du Greffier de cette Cour, les raisons pour lesquelles, il ne serait pas fait droit à la demande dudit petitionnaire.

Par ordre de ladite Cour.

T. S. GAUDET, Greffier.

Paroisse Saint-Jacques, 20 août 1852.

MONITION.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour du Quatrieme District Judiciaire
PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE.

L'Etat de la Louisiane, A tous ceux que ces présentes concernent, Salut :

Attendu que Octave Hymel, ayant acheté à une vente faite par le sherif de la Paroisse Saint-Jean Baptiste, l'habitation ci-après décrite et ses dependances, les esclaves ci-après dénommés et cent soixante-six actions de cent piastres chacune dans le fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, s'est adressé au Greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le sixième jour de juillet de l'année 1852, pour un avis conformément à un Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé : "Acte pour confirmer les titres des acquereurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1831.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Quatrième District Judiciaire dans et pour la Paroisse Saint-Jean-Baptiste, qui pourraient avoir droit aux propriétés ci après décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Lesdites propriétés furent vendues par le shérif susdit, le troisième jour de juillet de l'année 1852, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le treizieme jour d'avril de l'année 1852, dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane vs. E. Sougy & G. Bussie, No 300 du Docket de cette Cour, à laquelle vente ledit Octave Hymel s'est rendu acquéreur pour le prix de quinze mille cinquante piastres, ($15,050) aux termes et conditions suivantes : L'acquéreur devant assumer le paiement d'un billet fourni pour prêt sur actions, de cinq mille six cent quarante-quatre piastres ($5,644) dû le 1er avril 1853 ou renouvelable conformément à la Charte de la Banque des Citoyens, et la balance comptant.

Description des propriétés d'après le transfert ordinaire, savoir :

1° Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse Saint Jean-Baptiste sur la rive droite du Mississippi, ayant six arpents et un quart de face audit fleuve, sur quarante arpents de profondeur, bornée du côté d'en haut par la propriété de Pierre Bossie [maintenant Ludger Perret] et du côté d'en bas par la propriété de feu Manuel Garcia, [maintenant Thomas May] ensemble la maison principale, la sucrerie et autres bâtisses, trois charrettes, deux chevaux, trois mulets, quatre paires de bœufs, trois charrues, et en général tous objets dépendant de ladite habitation.

2° Sept esclaves maintenant âgés comme suit, savoir : Antoine de 32 ans, John de 41 ans, François de 44 ans, James de 42 ans, Abraham de 38 ans, Surry de 30 ans et Billy de 38 ans.

3° Cent soixante-six actions de cent piastres chacune dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Temoin, l'Honorable Albert Duffel, Juge. Bureau du Greffier St.-Jean Baptiste, 22 juillet 1852.

LUDGER PERRET,
Greffier.

MONITION.
STATE OF LOUISIANA.
Fourth Judicial District Court.
PARISH OF SAINT-JOHN-THE-BAPTIST.

The State of Louisiana. To all whom these presents shall come, greeting :

Whereas, Octave Hymel, having purchased at a sale made by the Sheriff of the Parish of St-John-the-Baptist, the property hereinafter described, has applied to the Clerk of the Court in [illegible] for deed of said property, recorded on the [illegible] day of July A. D. 1852, for a Monition [illegible] in conformity to an Act of the Legislature of the State of Louisiana, entitled : "An Act for the further assurance of titles to purchasers at judicial sales;" approved the [illegible] day of March 1834.

Now there [illegible] all persons interested herein [illegible] the same published in the [illegible] of the State of Louisiana, and of the Fourth Judicial District Court in and for the Parish of St-John-the-Baptist, who can set up any right, title or claim in and to the properties hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, or any irregularity or illegality in the Appraisements and Advertisements, in time or manner of sale, or for any other defect whatsoever; to show cause, within thirty days from the day this Monition is first inserted in the public paper, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said properties were sold by the Sheriff of the Parish aforesaid on the third day of July 1852, by virtue of a decree of this Court, rendered on the thirteenth day of April A. D. 1852, in a suit entitled : "Citizens Bank of Louisiana, vs. C. Sougyand G. Bussie," No 300, of the dockets of this Court, at which sale the said Octave Hymel became the purchaser for the price of fifteen thousand and fifty dollars ($15,050) on the following terms and conditions : the purchaser to assume the payment of a stock note for five thousand six hundred and forty four dollars ($5,644) due 1st April 1853 or renewable according to the charter of the Citizens Bank, and the balance, Cash.

Description of properties is given in the Judicial Conveyance, viz :

1° A sugar plantation, situated in the Parish of St-John-the-Baptist, on the right bank of the river Mississippi, measuring six arpents and one fourth front on said river, by forty arpents in depth, bounded on the upper line by the property of Pierre Bossie (now Ludger Perret) and on the lower line by the property of the late Manuel Garcia, (now Thomas May) together with the dwelling house, sugar house and other buildings, three carts, two horses, three mules, four pair of oxen, three ploughs, and generally all things belonging and appertaining to said plantation.

2° Seven slaves now aged as follows, viz : Antoine 32 years, John 41 years, François 44, James 42, Abraham 38, Surry 30 and Billy 35 years.

3° One hundred and sixty six shares of stock of the Citizens Bank of Louisiana, of one hundred dollars each.

Witness, the Hon. Albert Duffel Clerk's Office, Parish of St-John-the-Baptist, July 22d 1852.

LUDGER PERRET,
Clerk.

STATE OF LOUISIANA.
Fourth Judicial District Court.
PARISH OF SAINT-JAMES.

Adam Evariste Champagne, vs. *Adèle Champagne wife of Isidore Dufresne.*

Saturday the 4th day of September 1852 at 11 o'clock A. M. by virtue of a decree of the Honorable the Fourth Judicial District Court, Parish of Saint-James, dated 22 July 1852, in the above matter, I will offer for sale at public auction on the premises, the hereinafter described property to wit : 1o A tract of land or sugar plantation established in the Parish of Saint James; right bank of the Mississipi river about 17 leagues above New Orleans, measuring two arpents front on said river, by eighty arpents in depth, closing about 14 minutes in the rear, bounded above by lands of Mr Théodule Trépagnier and below by those of Mr François Frederick, with all the buildings and improvements thereon.

2o The following slaves to wit : Louis aged 61 years; Jean Pierre (sickly) aged 41 years; Valsin, aged 39 years; Justine aged 36 years; Charlotte aged 64 years; Marianne aged 44 years.

3o A lot of household furniture, etc.

TERMS AND CONDITIONS.

The moveables payable Cash. The immoveables and slaves which are to be sold together payable: One Fourth cash, and the balance in two equal instalments falling due in all March 1853-1854 with notes satisfactorily endorsed, bearing mortgage on the property sold, with 8 per cent interest per annum from maturity till final payment.

EUGENE ORY,
Sheriff.

Parish of St-James, 29th July 1852.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour du Quatrieme District Judiciaire,
PAROISSE SAINT-JACQUES.

Adam Evariste Champagne vs. Adèle Champagne épouse d'Isidore Dufresne.

Samedi, le 4 septembre 1852, à 11 heures A. M. en vertu d'un décret de l'Honorable Cour du Quatrième District Judiciaire, Paroisse Saint-Jacques, en date du 22 juillet 1852 dans l'affaire ci-dessus, j'offrirai en vente publique et à l'enchère, sur les lieux, les propriétés suivantes, savoir : 1o Une certaine terre ou habitation établie en sucrerie, sise en la Paroisse Saint Jacques, rive droite du fleuve Mississippi, à 17 lieues environ de la Nouvelle-Orléans, mesurant deux arpents plus ou moins de face audit fleuve, sur 80 arpents de profondeur, fermant environ 14 minutes dans la profondeur, bornée en haut par les terres de M. Théodule Trépagnier et en bas par celles de M. François Frédérick, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o Les [illegible] savoir : Louis [illegible] de Jean Pierre (maladif) [illegible] de [illegible] ans; Justin, [illegible] de [illegible] Agée de 64 ans et Marianne agée de [illegible] ans.

3o Un lot de meubles meublants, etc.

TERMES ET CONDITIONS.

Les meubles payables comptant; les immeubles et les esclaves (qui seront vendus ensemble) payables [illegible] comptant, le [illegible] en deux [illegible] égaux en tout [illegible] 1853 et 1854 avec billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété vendue et 8 pour cent d'intérêt par an à dater de ses échéances jusqu'à parfait paiement.

EUGENE ORY,
Sherif.

Paroisse St-Jacques, le 29 juillet 1852.

MONITION.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Cinquieme Cour de District
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'Etat de la Louisiane, A tous ceux que ces présentes concernent, salut :

Attendu que James Brown ayant acheté à une vente faite par le Sherif de la paroisse Saint Jacques, la propriété ci-après décrite s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le 12ème jour de juillet de l'année 1852, pour un avis conformément à un Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé : "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 Mars 1831.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illegalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 8ème jour de juillet de l'année 1852, en vertu d'un writ de fi. fa. lancé par cette Cour le 26 de mars de l'année 1850, dans l'affaire de James Brown vs. No 21,305 P. M. Lapice, du docket de l'ancienne 1ère Cour de District, à laquelle vente, ledit James Brown s'en est rendu acquéreur pour le prix de deux cent vingt mille piastres payables comme suit, savoir :

1° L'acquéreur a assumé le paiement du capital dû sur les 810 actions de la Banque des Citoyens de l'Etat de la Louisiane, se montant [comme il appert par le compte-rendu par ladite banque, en date de ce jour] à la somme de $49,855 17.

2° L'acquéreur a assumé le paiement du capital dû sur les 300 actions de la Banque de l'Union de la Louisiane, se montant [comme il appert par le compte-rendu ce jour par ladite Banque] à la somme de $17,988 44.

3° L'acquéreur a retenu en sa possession afin de payer l'hypothèque spéciale accordée par P. M. Lapice en faveur d'Edouard Jacob toteur, la somme de $7,133 33.

4° L'acquéreur a retenu en sa possession afin de payer l'hypothèque spéciale accordée par Andre Scheixneider en faveur de la succession de veuve Laurent Fabre et assumée par P. M. Lapice, la somme de $9,000 00.

5° L'acquéreur a retenu entre ses mains afin de payer l'hypothèque spéciale en faveur de L. Piné, la somme de $17,497 75.

6° L'acquéreur a payé les frais de ce procès et les frais de cette vente, se montant à la somme de $788 44.

7° L'acquéreur a payé au gardien dans cette affaire la somme $1,456 00 pour 828 jours de service du 27 mars 1850 au 3 juillet 1852, $1,456 00.

8° L'acquéreur a retenu pour son compte la balance du prix d'adjudication, savoir $115,880 87. Laquelle somme a été retenue par lui en parti satisfaction du jugement rendu en sa faveur.

9° Et ledit acquéreur assume par les présentes toutes les obligations d'un actionnaire envers la Banque des Citoyens de la Louisiane pour huit cent dix actions et envers la Banque de l'Union de la Louisiane pour trois cents actions.

DESCRIPTION DES PROPRIETES.

1° Une certaine portion de terre ou habitation avec une immense sucrerie en briques, située dans la paroisse Saint-Jacques sur la rive droite du fleuve Mississippi à environ soixante quatre milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant trente-sept arpents plus ou moins de face audit fleuve Mississippi sur une profondeur de quatre-vingts arpents, se fermant plus ou moins dans la profondeur et contenant environ 2,400 arpents de terre, limitée dans la partie supérieure par les terres de M. Drauzin Gaudet (autrefois appartenant à Pierre Richards) et dans la partie inférieure jusqu'à une profondeur de cinq arpents par les terres appartenant à M. Edouard J. Forstall, ensemble avec la sucrerie et tous les moules à sucre, noir animal, appareil complet pour la fabrication du sucre blanc, maisons de résidence, cabanes à nègres, écuries, magasins à maïs, charrettes, charrues, chevaux, mulets, ustensile aratoires etc., et toutes autres dépendances et améliorations appartenant à ladite habitation, sans exception ni réserve.

2° Aussi quatre vingts arpents et le soixantième d'un arpent de terre, se trouvant sise dans la profondeur de ladite habitation, formant la moitié Est du quart Sud-Est de la sec- [illegible] dans St. [illegible] Range 15 Est, [illegible] est No 1365 [illegible] à la Nouvelle Orléans [illegible] 1849.

3° Aussi [illegible] les vingt quatre centièmes [illegible] dans la profondeur de [illegible] formant les lots No 4, 5, 6 et 7 [illegible] 40 dans le Township [illegible] 1844 livré par Sidney Lewis, [illegible] Nouvelle Orléans en date du 29 janvier 1849.

4° Aussi la Section No 62 dans le Township No 12 au sud de la Rangée No 16 Est, contenant environ 644 arpents de terre dans la profondeur de ladite habitation.

5° Aussi la Section No 50 dans le Township No 12 au Nord de la Rangée 16 Est, contenant environ 652 arpents de terre dans la profondeur de ladite habitation.

6° Aussi huit cent dix actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane attachées à ladite habitation.

7° Et les esclaves ci après nommés, appartenant et travaillant sur ladite habitation, savoir :

Salomon 41 ans, Charlotte 38 ans, Robert 21, Kesty 14 ans, Columbia 7 ans, Caroline 4 ans, John Baley 43 ans, Emily 45 ans, Lesty 18 ans, John 15 ans, Rachel 7 ans, Marie 21 ans, Stephan 9 mois, Henry Collins 27 ans, Charles 28 ans, Francis 5 ans, Mary 5 mois, John Woolfolk 25 ans, Anne Collins 22 ans, Daniel 7 mois, Willis 22 ans, Elizabeth 20 ans, Kesty 3 ans, William Jackson 31 ans, Ellen Collins 23 ans, Frederick 6 ans, Jim Darius 55 ans, Judy 49 ans, Jim 18 ans, Yazoo William 34 ans, Damsel 22 ans, Sarah Anne 8 mois, Big Robins 43 ans, Dolly 41 ans, Henry 12 ans, Denis 3 ans, Hezekiah 3 mois, Robert Turner 36 ans, Hannah 21 ans, Hampton 4 ans, Hydney 9 mois, Valsin 31 ans, Ellen Thompson 20 ans, Louis 6, Valsin 31 an, Richardson 24 ans, Eliza Scott 50 ans, McHenry 23 ans, Mathilda 18 ans, Enos 15 ans, Maurice 10 ans, Cæser 45 ans, Nancy 31 ans, Sylvie 7 ans, Charles 5 ans, [illegible] 2 ans, Liza 3 mois, William Mario 32 ans, Sarah 27 ans, Jim 4 ans, Roméo 1 an, Henry Labadie 42 ans, Caroline 43 ans, Jeane 15 ans, Nancy 1 an, Henry 1 an, Melly 63 ans, Little Jerry 25 ans, Maria Keeting 37 ans, King or Keating 21 ans, George 18 ans, Josephine 14 ans, Edmond Johnson 35 ans, Anney 13 ans, Becley 14 ans, Marguerite ou Peggy 10 ans, Lucy 7 ans, Rosette 4 ans, Old Harriet 72 ans, Peter 27 ans, Dick 20 ans, Dianah 73 ans, Big Jerry 29 ans, Reity 30 ans, Sally 32 ans, Rachel 14 ans, William 9 ans, Melly ou Millrett 7 ans, Emma 4 ans, Gained Ben 72, Arthur 26 ans, Ned Pine 28 ans, Maria Bonch 24 ans; Celia 9 mois, Sandy 29 ans, Charlotte 21 ans, Rachel 9 mois, Harry 37 ans, Louisa Harding 43 ans, Othello 23 ans, William Thomas 35 ans, Milly Green 43 ans, Edward 8 ans, Sylvère 50 ans, Sophie 40 ans, Henriette 39 ans, Juliette 10 ans, Henriette 7 ans, George 5 ans, Peter Union 51 ans, Maria 51 ans, John Mitchel 20 ans, George 45 ans, Ann 16 ans, William Chelson 44 ans, Rhoddy 51 ans, George Hollis 34 ans, Hannah 60 ans, John Puller 45, Letitia alias Fichey 54 ans, Lewis 35 ans; Fanny 35 ans, Cape 4 2 ans, Mathilda 36 ans, Philis 7 ans, Abby 5 ans, Archer 3 ans, Edmard 6 mois, Alphense 38 ans, Suzanne 30 ans, Edward 3 ans, Alfred 1 an, Milly Ann 44, Patrick 18 ans, Mary 13 ans; Ryace 11 ans, Dely 8 ans, Randall 5 ans, Moses 1 an, Mary Smith 32 ans, Emily 3 ans, Léonard 34 ans, Bitsy 33 ans, Ferriday 10 ans, Polly 5 ans, Bob 36 ans, Barbaba 46 ans, Ann 21 ans, Martin 32 ans, Violen 29 ans, Nathaniel 1 an, Ned Right 33 ans, Louisa 34 ans, Henderson 1 an, Phill 43 ans, Jane 25 ans; Philip 2 ans, Cornelia 6 mois, Nelson 46 ans, Esther 34 ans, Archey 42 ans, Peggy 52 ans, Euphemie, 5 ans, Lancelot 27 ans, Emeline 10 ans, Shelly 9 mois, Morris 32 ans, Rachel 23 ans, Louisa 5 ans, Victoria 5 mois, Big Sandy 38 ans, Anna Smith 26 ans, Simon 31 ans, Sophie 27 ans, Simon 3 mois, Yal Moses 25 ans, Mary 36 ans, Ellen 45 ans, Eliza 46 ans, Walter 31 ans, Chinry 19 ans, Catherine 8 mois, Brette 26 ans, Little Liza 23 ans, Oliver 6 ans, Mehaly 4 ans, Liza 3 mois, Margee 24 ans, Hellen 5 ans, Shepherd 37 ans Yal Maria 34 ans, Pamela 19 ans, Olivier 17 ans, Christianna 12 ans; Toinette 9 ans, Salomon 6 ans, Louisa 3 ans, Moses 33 ans, Jane Marshall 31 ans, Fortune 6 mois, Fortune 31 ans, Little Melly 26 ans; Warren 25 ans, Jully 22 ans, Bartlett 44 ans, Viney 26 ans, Thomas 9 ans, Ellen 6 ans, Charles 27 ans, Sophie 29 ans, Sylvia 5 ans, Vénus 4 ans, Adam Clark 33 ans, Scrivener 45 ans, New Saley 26 ans, Charlotte 5 ans, Betsy Chapman 25 ans, Hellen 10 ans, Polly Ann 7 ans, Rachel 4 ans, New Violett 31 ans, Dolly 33 ans, James 13 ans, Henry Shelton 45 ans, Patrick 59 ans, Wyatt 46 ans, Peyton 43 ans, Ben Johnson 46 ans, Adam 48 ans, Edmond Tellier 40 ans, Michel 33 ans, Thomy 34 ans, John Holmes 46 ans, Old George 57 ans, Levy 26 ans, Guillo 38 ans, Ben Durbin 37 ans, Caleb 32 ans, John Root 38 ans, Thomy 38 ans, Isaac 30 ans, Mark 65 ans, Alick 38 ans, Davy Green 41 ans, Bob Robetaille 43 ans, Horace 41 ans, Hutchins 31 ans, Punch 27 ans, Jim Rotes 30 ans, Ned Golden 33 ans, Randall 37 ans, Reuben Newk 49 ans, Doniah 29 ans, Jackson 32 ans, Thompson 48 ans, George 24 ans, Zich 15 ans, en tout 267.

Bureau de Greffier, 19 juillet 1852.

A. BONSBLANC, Greffier.